



Représenter l'autre. Stéréotype inévitable ou évolution inéluctable ?

LAURENT DUBUISSON

Directeur-conservateur de la Maison des Géants d'Ath



Il n'est pas utile de rappeler la richesse des événements festifs présents en Fédération Wallonie-Bruxelles. Sur l'ensemble du territoire, ces traditions sont très bien implantées et fort vivaces. Ces dernières années cependant, un certain nombre de ces fêtes font l'objet d'interpellations en raison de la pratique dite du *blackface*, qui consiste à se grimer ou à se maquiller en noir. Si durant de longues décennies, la pratique n'a pas été questionnée, elle focalise aujourd'hui l'attention, étant perçue comme un stéréotype raciste envers les populations africaines ou afrodescendantes et un reflet de la culture coloniale.



Manifestation anti-Zwarte Piet aux Pays-Bas en 2013 © Bas Czerwinski/EPA

Dans un premier temps, la polémique est apparue dans les Pays-Bas voisins, avec le dépôt de plaintes et une attention importante dans les médias. Le débat s'est cristallisé autour du personnage du *Zwarte Piet* (qu'on connaît en français sous l'appellation de *Père Fouettard*), le compagnon de saint Nicolas. En 2013, face à l'ampleur du débat, une commission du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme a enquêté sur le terrain. Ses conclusions ont établi que « selon les informations reçues, l'image du *Pierre noir* perpétue une vision stéréotypée du peuple africain et des personnes d'origine africaine qui apparaissent comme des citoyens de seconde zone ».

Le débat a rapidement percolé en Belgique avec le grimage du Père Fouettard, mais également d'autres éléments de manifestations festives. En 2015, les « Noirauds », qui déambulent chaque année à Bruxelles, font parler d'eux. Cette association caritative, créée en 1876, a pour objectif de soutenir des projets visant à aider la petite enfance. À l'occasion du carnaval, ils sortent dans les rues de la capitale belge pour collecter de l'argent. Afin de ne pas être reconnus, ils sont maquillés en noir et sont vêtus d'un chapeau haut-de-forme, d'une fraise blanche, d'un habit noir avec des pantalons bouffants de couleur vive.

En 2018, c'est au tour de la Kermesse des Culants, à Deux-Acren (Hainaut), d'être au cœur de l'actualité. Un défilé anime les festivités avec, notamment, le groupe des Nègres. Il s'agit d'une représentation caricaturale des rapports entre la Belgique et le Congo, notamment à la suite de l'Indépendance de 1960. Le groupe met en scène le *moami*, chef de la tribu, qui accueille le roi des Belges. Ils défilent à deux dans une jeep entourée de personnages en costume colonial. Derrière, une vingtaine de danseurs, grimés en membres de la tribu, arborent des pagnes, coiffes et colliers en raphia et portent des lances et boucliers de bois ; ils s'agitent autour d'une charrette sur laquelle est placé un grand chaudron dans lequel trempe un colon blanc.

L'année suivante, la polémique se transporte à Ath (Hainaut), à l'occasion des festivités de la Ducasse. C'est le personnage du Sauvage qui est cette fois au cœur du débat. Il apparaît sur la Barque des Pêcheurs napolitains, un groupe qui défile depuis 1856, à l'initiative des Matelots de la Dendre. La « barque » évoque probablement un opéra de 1827, « Masaniello ou le pêcheur napolitain », qui met en scène un héros révolutionnaire du XVII^e siècle. Le personnage du Sauvage apparaît plus tardivement en 1873. À l'origine, il ne représente pas un Africain, mais bien un Amérindien issu d'une île légendaire, Gavatao (qu'on pourrait situer dans les Caraïbes). Il s'agit en effet d'une représentation stéréotypée d'un Amérindien (peau noire, pagne et coiffe à plumes, massue, anneaux) telle qu'on peut la retrouver dans de nombreuses illustrations depuis le XVII^e siècle. À partir du début du XX^e siècle, le personnage évolue en développant un jeu très spectaculaire : interaction avec ses gardes, il fait mine de s'enfuir, exagération (certains textes rapportent que le figurant mange un lapin cru). Il reçoit notamment le surnom de « Dégoudant » (le « dégoutant »). Actuellement, il est perçu comme un des héros de la fête, à côté des géants traditionnels. Perché sur la barque des Pêcheurs napolitains, il harangue la foule et pousse des cris. De nouveaux rituels sont apparus ; le baiser du Sauvage (qui permet un transfert du grimage aux spectateurs) est réputé porter bonheur. Il a cependant conservé tous ses attributs originaux : maquillage en noir, coiffe à plumes, pagne, anneaux et chaînes.



Sauvage d'Ath et le nouveau rituel du baiser porte-bonheur © Luc Van den Eynde



Au-delà de ces cas qui ont marqué l'actualité, il existe d'autres exemples de *blackface*, comme le *Sávadje-Cayèt*, un des principaux costumes traditionnels du *cwarmé* de Malmedy, carnaval inscrit dans l'inventaire du PCI de la Fédération Wallonie-Bruxelles depuis 2004. Le *Sávadje-Cayèt*, sans doute à l'origine la représentation d'un homme sauvage, évoque actuellement un homme d'une tribu africaine, tel qu'on l'imaginait avec les clichés du XIX^e siècle. En plus du grimage, il porte une perruque noire et un diadème orné de plumes colorées. Autour de la taille, il est revêtu d'un costume recouvert de plaquettes de bois (les *cayèts* en wallon) qui s'entrechoquent quand il déambule. Il porte une massue avec laquelle il houspille les spectateurs.

À l'occasion du carnaval de Basècles (Hainaut), le groupe des Basoulous défile avec ses géants Basoul, Basouline et leurs enfants Basile et Basoulette. Il s'agit d'une création assez récente puisque le groupe est apparu en 1995. Dans le contexte carnavalesque, les créateurs cherchent un costume original pour animer leurs festivités ; un assemblage de mots entre le nom de leur village et l'ethnie zoulou (Afrique du Sud) fournit le « concept » au groupe. Habillés de vêtements de couleur noire, ils portent un pagne en raphia autour de la taille. Leur maquillage est noir, avec des touches colorées autour des yeux ; leur tête est recouverte d'une perruque bouclée.



Les Basoulous de Basècles en visite à Bruxelles

Toujours à la Ducasse d'Ath, un autre personnage ne semble pas poser le même problème. Le diable Magnon assure la police burlesque autour du couple des géants Goliath. Il est accompagné de deux hommes de feuilles, dans la tradition des hommes sauvages, et de deux chevaux-jupons. Magnon est habillé et grimé en noir ; il porte un capuchon avec des cornes rouges. Il s'agit de la représentation d'un personnage diabolique, déjà présente dans le contexte de la procession religieuse de la fin du Moyen Âge.

Si le phénomène du *blackface* est bien présent à Bruxelles et en Wallonie, cela n'est pas une spécificité de ce territoire. Ainsi, dans le Valais (Suisse) un « Bal nègre », au cours duquel les participants se maquillaient en africain, a été organisé jusqu'en 2016. Lors du carnaval de Dunkerque (France), la « Nuit des Noirs » met en scène des carnavaliers grimés en noir, avec des pagnes et des coiffes à plumes.

La représentation de « l'autre » dans les traditions festives est un phénomène largement répandu en Europe occidentale. Une des fonctions des festivités traditionnelles est de renforcer la cohésion sociale au sein de la communauté locale. Elles contribuent au vivre ensemble dans un espace donné (une ville, un quartier, mais aussi une entreprise ou une école) tout en produisant leurs propres règles. Dans ce contexte, parfois identitaire, la représentation de l'étranger est une constante. Être un autre pour quelques jours ou quelques heures constitue une manière d'interroger sa propre identité, de se redéfinir. Ainsi, les ethnologues qui ont étudié les représentations carnavalesques identifient trois formes d'*étrangers*.

L'*étranger proche*, en marge de la société, est celui qu'on côtoie régulièrement, mais qui inquiète, parce qu'il vit de manière différente. En Pologne, en Roumanie ou en Lituanie, on voit ainsi apparaître des masques et des costumes qui illustrent la figure du Juif. En Wallonie, le personnage du *Flamind* apparaît dans quelques carnivals de la région du Centre ; il évoque bien entendu l'immigration flamande. Cela peut être également le Tzigane (par exemple, *Lu Djoup'sène* du carnaval de Malmedy), qui par son mode de vie nomade reste en marge de la société.

L'*étranger lointain* est un autre archétype. Se grimer de noir est un classique des carnivals, de Dunkerque jusqu'aux Balkans et au Maroc. Le phénomène est présent dans les anciennes puissances coloniales, mais pas uniquement. La représentation des Amérindiens est aussi fréquente. On peut évoquer la marche des Incas à Valenciennes au XIX^e siècle ou le *Sávadje* de Malmedy. Dans d'autres festivités, on se déguise en Turcs ou en Sarrasins.



Dans le nord de la Hesse, au sud-ouest de l'Allemagne, plusieurs villages ont gardé la tradition de la journée de l'ours en paille, durant laquelle les jeunes hommes couverts de paille parquent à travers le village. La paille est ensuite brûlée pour faire fuir l'hiver. © Charles Freger

Enfin, la troisième forme d'étranger est celle du Sauvage. Le mythe de l'homme sauvage est ancien ; il évoque ces hommes et femmes qui ont fait le choix d'abandonner la civilisation pour retourner à la nature. Ils ont abandonné les règles de la communauté au profit de la sauvagerie de la nature. Les costumes sont variés : hommes recouverts de feuilles, de branches ou de fruits secs. En-dehors de la Belgique, les exemples sont nombreux : France, Bulgarie, Finlande, Italie, Portugal, Grèce, Suisse, Allemagne...

Comment peut-on définir cet « autre » qui est représenté dans la fête traditionnelle ? Est-ce un étranger, un barbare, un sauvage... ou simplement celui que l'on n'est pas ? L'étranger est omniprésent dans les traditions festives. Mais il n'est pas seul dans ces fêtes. Les traditions festives se sont effarées d'autres caractères discriminants : la laideur, la difformité, l'homophilie, la religion, la bêtise ou l'ignorance... La fête affiche la difformité ou la laideur, elle transgresse les genres, les statuts sociaux ou religieux, parfois pour s'en moquer, mais souvent pour affirmer, en négatif, une identité locale.

Comme l'a expliqué Samuel Glotz, le fondateur du Musée du Carnaval et du Masque de Binche, « la fête traditionnelle comporte des usages qui paraissent normaux aux yeux de la communauté urbaine ou villageoise mais étranges à ceux des étrangers, usages dictés par des lois transmises oralement où le rationnel n'a pas de place ». En ce premier quart du XXI^e siècle, la fête traditionnelle connaît des évolutions profondes. Autrefois réservée à la communauté (les habitants de la ville, du village ou du quartier), elle est aujourd'hui ouverte au public extérieur





et largement diffusée sur les médias et via les réseaux sociaux. Cela contribue à créer une rupture dans la cohésion sociale et à modifier le sens des usages. Ainsi, l'ouverture au public extérieur implique des changements de comportements, désormais susceptibles d'être critiqués par le public. Même au cœur de la fête, le débat existe entre « droits » et « devoirs ». Doit-on promouvoir une totale liberté d'expression ou respecter des règles et l'autocensure pour ne pas heurter ?

Dans ce contexte, la problématique du *blackface* témoigne bien de l'évolution de la perception des pratiques liées aux fêtes traditionnelles. UNIA, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, est une institution publique indépendante qui lutte contre les discriminations en Belgique. Il défend la participation égale et inclusive de tous et toutes dans tous les secteurs de la société et veille au respect des droits humains en Belgique. En 2020, UNIA a reçu 9400 signalements de discrimination et a traité 2100 dossiers. En 2019, à la suite de la polémique autour du carnaval d'Alost, épinglé pour ses représentations antisémites, l'institution a rédigé un rapport consacré à la liberté d'expression dans le carnaval.

Dans le cadre de la problématique du *blackface*, plusieurs signalements ont été transmis à UNIA : « Inacceptable », « Raciste », « Outre le fait que l'utilisation du blackface est une pratique absolument raciste, [...] il utilise également des stéréotypes en faisant référence au *Livre de la Jungle* (les Noirs sont des sauvages simples d'esprit) », « L'image véhiculée par le père Fouettard [...] est une image négative pour nos enfants de couleur noire qui sont traités comme des méchants à cause de cela. Et, pire encore, auprès de leurs amis, ils sont pris pour des méchants et des personnes de race inférieure. Je m'indigne que cette couleur (noire) soit celle utilisée pour véhiculer la méchanceté et tout ce qui suit. »

La polémique s'inscrit également dans un contexte plus large. Le mouvement de décolonisation de la société est très actif depuis plusieurs années. En 2020, une commission sur le passé colonial belge a d'ailleurs été créée au sein du parlement belge. La même année, la mort de George Floyd a provoqué des émeutes aux États-Unis et a contribué à diffuser fortement le mouvement *Black lives matter*. Il faut également souligner la réalité des discriminations structurelles que connaissent les personnes afrodescendantes en Belgique (violences, emploi, éducation, logement).

Actuellement, la pratique du *blackface* n'est pas interdite par la législation. La liberté d'expression reste primordiale, même si elle peut choquer, heurter ou inquiéter. Il y a bien entendu des limites comme l'incitation à la haine. Le cadre légal veille également à éviter de véhiculer les stéréotypes et les préjugés ; il assure la promotion du vivre ensemble. Différentes institutions ont pris position. Ainsi, UNIA a lancé un appel « afin que la figure du Père Fouettard soit représentée autrement que comme un homme noir, bête, inférieur et dangereux – caractéristiques par lesquelles les stéréotypes volontaires ou pas sur les personnes noires se perpétuent ». La résolution 2899 (2018) du Parlement européen évoque les droits fondamentaux des personnes d'ascendance africaine en Europe : « Considérant que les injustices à l'égard des Africains et des personnes d'ascendance africaine qui ont jalonné l'histoire, comme la réduction en esclavage, le travail forcé, la ségrégation raciale, les massacres et les génocides qui se sont produits dans le contexte du colonialisme européen et de la traite transatlantique des esclaves, sont très peu reconnues et prises en compte par les institutions des États membres ; considérant que la persistance de stéréotypes discriminatoires dans certaines traditions européennes, comme la pratique consistant à se noircir le visage, perpétue des idées préconçues bien ancrées au sujet des personnes d'ascendance africaine, et peut ainsi exacerber les discriminations, invite les États membres à dénoncer et à décourager le maintien de traditions racistes et afrophobes. »

Un groupe d'experts des Nations Unies a également remis un rapport en 2019 : « La vie quotidienne des personnes d'ascendance africaine est compliquée par des schémas historiques d'exploitation et d'exclusion qui se manifestent encore aujourd'hui dans la culture populaire et sous forme d'attentes sociales. Le Groupe de travail est préoccupé par les stéréotypes historiques, la représentation des personnes noires dans les médias et la publicité, et certaines pratiques offensantes telles que le *blackface* [...]. Grâce à l'essor des médias sociaux, des journalistes citoyens et des représentants de la société civile ont commencé à documenter et à mettre en lumière les comportements et les "microagressions" qui portent atteinte aux droits de l'homme des personnes d'ascendance africaine, créent des obstacles dans leur vie quotidienne et entravent leur participation à la vie publique. »

En ce qui concerne plus particulièrement le patrimoine immatériel, l'UNESCO s'est également positionnée. Tout d'abord, à la suite du retrait du carnaval d'Alost de la *Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité* : « Le carnaval d'Alost a, à plusieurs reprises, diffusé des messages, images et représentations qui peuvent être considérés, au sein de la communauté et en dehors, comme encourageant les stéréotypes, ridiculisant certains groupes et insultant les souvenirs d'expériences historiques douloureuses comme le génocide, l'esclavage et la ségrégation raciale. » Après le dépôt d'une plainte concernant le Sauvage d'Ath en 2019, l'UNESCO a publié un avertissement : « La Ducasse d'Ath est inscrite depuis 2008 sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité et [...] à ce titre, elle doit donc se conformer aux principes fondamentaux de la Convention de 2003 et en particulier à son article 2, selon lequel "seul sera pris en considération le patrimoine culturel immatériel conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux Droits de l'Homme, ainsi qu'à l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus". » Au-delà des institutions publiques, des médias ont également pris position. Ainsi, depuis 2020, le réseau social Facebook interdit les représentations, sous forme de photos ou de vidéos, de *blackfaces*.



Nouveau grimage tricolore des Noirauds de Bruxelles, depuis 2019 © Les Noirauds



Dans cette optique, UNIA a fait plusieurs recommandations. Les mentalités de la société évoluent. Pourquoi pas le patrimoine immatériel ? Une attention doit également être apportée aux médias et aux réseaux sociaux qui jouent un rôle prépondérant. Il faut également veiller à des pratiques plus inclusives qui fassent une place à toutes les composantes de la société et aux personnes de toutes origines. On doit éviter le repli sur soi et oser une démarche de dialogue. Enfin, des initiatives doivent être prises en matière d'éducation afin d'informer au mieux les plus jeunes des enjeux du vivre ensemble.

Les fêtes traditionnelles au cœur de la polémique ont dû réagir et se positionner. Ainsi, depuis quelques années, la figure du compagnon de saint Nicolas connaît une évolution certaine. La figure du Père Fouettard, originellement représenté comme un « ramoneur » (sans grimage noir, uniquement avec quelques traces de « suie »), a fait son retour et tend à se diffuser de plus en plus largement, au détriment du Père Fouettard « africain » (grimé en noir, avec perruque bouclée). En 2019, les « Noirauds » de Bruxelles ont pris la décision de changer leur maquillage pour mettre fin à la polémique. Le *blackface* a laissé la place à un grimage noir-jaune-rouge pour évoquer le drapeau belge. La même année, les « Nègres » de Deux-Acres deviennent les « Diables » ; ils arborent toujours le même costume mais optent pour un grimage inversé ; le noir devient blanc. En 2020, une plainte est cependant déposée pour menace et harcèlement par les organisateurs de la Ducasse des Culants contre le responsable du collectif antiraciste qui avait lancé la polémique en 2018. En janvier 2022, le tribunal correctionnel de Tournai a acquitté ce dernier.

À Ath, les autorités communales, en charge de l'organisation des festivités de la Ducasse, ont confié au monde associatif le soin d'ouvrir un dialogue autour du personnage du Sauvage. En juin 2021, une table ronde a réuni les acteurs de la fête, des citoyens (dont certains afrodescendants) et une série d'associations, luttant notamment contre les discriminations. Ces échanges ont permis d'éclairer les perceptions des uns et des autres. Si, aujourd'hui, dans l'esprit de ceux qui prennent part à la Ducasse, il n'y a pas d'intention raciste derrière le Sauvage d'Ath, qui est devenu un héros de la fête et qui porte certaines valeurs positives, il faut bien reconnaître que l'attitude du personnage, avec ses attributs, notamment le *blackface*, blesse certaines personnes



Journée de débat et de concertation au sujet du personnage du Sauvage menée à Ath en juin 2021

et semble incompréhensible pour les visiteurs extérieurs. Le débat continue avec une information à la population et différentes actions pédagogiques auprès des écoles de la commune. La volonté est de faire évoluer cette pratique, mais en laissant le soin à la communauté locale d'apporter sa solution. En novembre 2022, le conseil communal d'Ath décide de créer une commission citoyenne du folklore, composée de 60 citoyens. L'objectif est d'apporter une solution à la problématique pour l'édition 2023 de la Ducasse. Le 2 décembre 2022, le Comité intergouvernemental de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel décide de retirer la Ducasse d'Ath de la Liste représentative de l'UNESCO. Cette décision forte contribue à complexifier le dialogue initié autour du personnage du Sauvage.

L'incroyable longévité et la vivacité des pratiques immatérielles liées aux fêtes s'expliquent très certainement par leur capacité à évoluer et à s'adapter aux changements de la société dans laquelle elles s'inscrivent. La mondialisation et les échanges multiculturels sont des composantes essentielles de la société actuelle. Il faudra que les fêtes traditionnelles s'y adaptent. En ce sens, l'évolution de la pratique du *blackface* semble inéluctable.

Pour aller plus loin

- UNIA, *Le carnaval et les limites à la liberté d'expression. Analyse d'UNIA*, Bruxelles, 2019.
https://www.unia.be/files/Documenten/Publicaties_docs/Carnaval_2019_FR.pdf

Remerciements

Je remercie Marie Depraetere (Fédération Wallonie-Bruxelles), Françoise Lempereur (Université de Liège), Clémence Mathieu (Musée international du Carnaval et du Masque) et Florence Pondeville (UNIA) pour leurs réflexions pertinentes et fructueuses, qui ont contribué à nourrir ce texte.

